

# MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : [mairie@fislis.fr](mailto:mairie@fislis.fr) Site internet : <http://www.fislis.fr>



## Séance du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre 2022 à 20h

Sous la présidence de M. Clément LIBIS, maire

Etaient présents : Mme STAECHELIN Nathalie M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, M. RICHARD Olivier.

Excusés : M. BRASQUER Pierrick, Mme MONA Régine, Mme KUNTZ Armelle,  
Mme LINDER Christine

M. RENGGLI Gérard qui donne procuration à M. LIBIS Clément

Mme DURAND Marie-Michelle qui donne procuration à Mme IFFENECKER Caroline.

### **ORDRE DU JOUR:**

1. Montant de la participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « santé » des agents communaux
2. Préparation des Vœux 2023 de la municipalité du samedi 7 janvier
3. Divers : Participation au branchement des eaux pluviales - plantation de la haie rue des Seigneurs - ...

### **1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :**

Le compte rendu de la séance du 18 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « santé » des agents communaux**

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ; Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique articles L827-7 et L827-8 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique n° CT 2022/479 du Centre de Gestion en date du 6 décembre 2022;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 7 voix sur 7 voix

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation risque « santé » auprès des organismes labellisés à partir du 1er janvier 2023 pour une durée illimitée

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit à un contrat labellisé.

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20 € par mois, ainsi qu'un montant de 7 € par mois par enfant à charge, conformément à la demande d'avis formulée par le Conseil municipal auprès du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion de la participation risque « santé » aux contrats labellisés.

### 3. Préparation des Vœux 2023 de la municipalité du samedi 7 janvier

Les élus proposent d'inviter le vice-président de la CCS pour expliquer l'évolution du service de l'eau et l'assainissement. Le CM souhaite renouveler la présentation du diaporama en évoquant les événements 2022 et les thèmes à venir de la sécurité, du jumelage retour, des fêtes 2023. L'équipe de préparation se retrouvera le mercredi 14/12/2022 à 20h. Les conseillers sont invités à la préparation de la salle le samedi 7 janvier dès 16h, avec à l'issue des vœux, le service de l'apéro et du nettoyage de la salle.

### 4. Divers :

- **plantation de la haie rue des Seigneurs:** le maire a invité les élèves du CM de l'école de Fislis pour réaliser les plantations de la haie Hienarweit dans la rue des Seigneurs le lundi après midi du 12 décembre, suivi d'un goûter.
- **Conseiller en Energie Partagée :** un conseiller engagé par la CCS viendra à Fislis le 5 janvier pour étudier les possibilités d'économie d'énergie dans nos bâtiments communaux.
- **Travaux forestiers :** suite aux travaux dans les parcelles 19 et 20, le CM prend connaissance du devis de 7 000 € HT de l'ONF pour l'entretien du chemin Berg dans la montée vers l'arrière de la carrière. A suivre.
- **Devis :** Infiltration dans le toit de l'école : Un devis sera demandé pour la réalisation d'un nouveau toit métallique sur le toit plat à l'arrière de l'école, ainsi que pour le traitement de la moisissure dans les 2 chambres du logement A au-dessus de la mairie.
- **Futur pôle scolaire :** Suite à l'éclatement du RPI de Lutter /Raedersdorf/Sondersdorf/Kiffis, l'idée de joindre les élèves de Lutter et Raedersdorf avec les classes monolingues de Fislis et Linsdorf à la rentrée 2023 a été rejetée par les délégués du futur pôle scolaire.
- **Location du périscolaire :** Suite à l'augmentation du fioul et des frais d'électricité, le CM revendique une augmentation de la location de la salle pour le périscolaire géré par la CCS Sundgau.
- **Budget 2023 :** le CM souhaite planifier les travaux de réalisation des trottoirs initialement prévus en 2019 et non réalisés à ce jour, ainsi que les travaux de sécurité routière.
- **Don de participation :** Le CM accepte le versement d'une participation de 4 000 € par l'association de gestion de la salle pour le changement des portes dans le sas d'entrée de la salle communale

Le maire clôt la séance à 22h30.

Le prochain conseil municipal est prévu pour le vendredi 13 janvier à 20h.